



## Conseil municipal du 16 décembre 2022

### Procès Verbal

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 16 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, salle Fame, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022**

#### **Présents :**

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRJERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel	ASSELIN Guillaume
BUND Arnaud	BERENGER Mathieu	

**Secrétaire de séance :** Alain HUAT

#### **Absent :**

Cindy JOUANNEAU

#### **Excusés :**

Mme Florence DRABIK a donné pouvoir à Mme Odile MACE  
Mme Sylviane BERTRAND a donné pouvoir à Sylvie AUDOUX  
Mme Evelyne FOUGERON a donné pouvoir à Mme Marie-France VERNET  
M. Emmanuel AMIOT a donné pouvoir à Mme Delphine RAGUIN  
M. Mathieu BERENGER a donné pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS

L'ordre du jour est le suivant :

- Urbanisme – Dénomination de rues
- Environnement - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement
- Petite enfance – RAMEP pluri communal – convention de partenariat et de financement avec le conseil départemental
- Petite enfance – Adoption du règlement du multi-accueil « Les farfadets »
- Institutions – Désignation des membres représentant la collectivité au sein du comité social territorial
- Ressources humaines – Création de postes
- Ressources humaines – Adoption du tableau des effectifs
- Questions diverses

Le quorum est atteint (25 votants)

- **Allée Rosa Bonheur**

Cette allée est située dans le nouveau quartier de La Borde et relie la rue des Hautes Saugueuses côté Est à l'allée Vincent Van Gogh côté Ouest.

*Rosalie Bonheur dite Rosa Bonheur, née le 16 mars 1822 à Bordeaux et morte le 25 mai 1899 à Thomery, est une peintre et sculptrice française, spécialisée dans la représentation animalière*

- **Rue Marie Laurencin**

Cette rue est située dans le nouveau quartier de La Borde et est raccordée à ses deux extrémités à la rue des Hautes Saugueuses côtés Est et Nord

*Marie Laurencin, née le 31 octobre 1883 à Paris et morte le 8 juin 1956 à Paris, est une artiste-peintre figurative française, mais aussi une graveuse et une illustratrice, étroitement associée à la naissance de l'art moderne et de l'École de Paris.*

- **Impasse Frida Kahlo**

Cette impasse est située dans le nouveau quartier de La Borde et est raccordée à la rue des Hautes Saugueuses côté Est

*Magdalena Frida Carmen Kahlo Calderón, simplement appelée Frida-Kahlo, est une artiste peintre mexicaine, née le 6 juillet 1907 à Mexico, et morte au même endroit le 13 juillet 1954 spécialisée dans ses autoportraits emplis de couleurs.*

**Le conseil municipal, à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **VALIDE** les noms attribués aux voies communales telles que présentées,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>2022/12 – 02 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT</b>
---

*M. Ludovic BOURDIN, adjoint en charge de l'environnement, du développement durable, du transport et des espaces naturels sensibles, présente le rapport suivant :*

Le Président de Tours Métropole Val de Loire a transmis au Maire, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport permet de rassembler les activités liées à l'eau et à l'assainissement de la métropole. Il a été soumis à l'avis du conseil métropolitain en séance du 19 septembre 2022 qui l'a adopté.

Le rapport complet est joint à la présente délibération en annexe.

**Le conseil municipal, à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du service d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2021.

M. Beurrier, Maire-Adjoint délégué à la voirie présente les travaux d'assainissement et d'eau prévus en 2023 sur le territoire communal.

M. Le Maire rappelle la décision de TMVL d'un convergence de fonctionnement en matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement à compter de janvier 2029. A ce jour, une disparité existe dans le mode de gestion (DSP ou régie).

M. Le Maire rappelle le prix de l'eau en France : 4,19€ TTC / m<sup>3</sup>, contre 3,06 TTC / m<sup>3</sup> sur la métropole et 3,31€ TTC / m<sup>3</sup> à Notre Dame d'Oé.

- La fourniture des goûters et des repas par la collectivité ;

Le coût de ces prestations pour la collectivité est évalué à 20 000€ pour l'année 2023. Les recettes complémentaires de la CAF seraient d'un montant d'environ 12 000 €.

**Le conseil municipal, à 24 voix POUR et 0 voix CONTRE (1 abstention : M. Arnaud BUND) :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement du multi-accueil « les Farfadets »
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à son application

M. Bordier regrette que le coût, même partiellement, ne soit pas impacté aux familles. Mme Macé explique les modalités fixées par la CAF, tant en matière de services offerts aux familles, de tarifs ou de recettes. Cette mesure aurait dû être appliquée depuis plusieurs années. Elle rappelle que l'augmentation des tarifs aurait un impact sur les recettes apportées par la CAF à la collectivité.

Par ailleurs, elle indique que les familles ont été reçues en réunion et que l'ensemble du service a été présenté, et notamment l'impact pour la commune.

**2022/12 – 05 – INSTITUTIONS – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

*M. Patrick LEFRANCOIS, Maire, présente le rapport suivant :*

Vu l'article 6 du Chapitre 1<sup>er</sup> du Titre 1<sup>er</sup> du décret n°2021-571 du 10 mai 2021,  
Vu la délibération municipale n° 2022-05-13 du 16 mai 2022 portant sur la création du Comité Social Territorial,

Il revient au Conseil Municipal de définir les membres représentant la collectivité qui siégeront au Comité Social Territorial (CST), à savoir 4 titulaires et 4 suppléants.

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
1. Patrick LEFRANCOIS	1. Michel BAYENS
2. Cyril CAMUS	2. Odile MACE
3. ChristiAne BRUERE	3. Christine MARCETEAU
4. Alain HUAT	4. Sylvie AUDOUX

**Le conseil municipal, à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **DESIGNE** les conseillers municipaux identifiés ci-dessus comme siégeant au CST
- **PRENDS ACTE** que ces derniers représenteront la commune au sein du CST.

**2022/12 – 06 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES**

*M. Cyril CAMUS Adjoint en charge des Ressources Humaines, de la Citoyenneté et de l'Emploi, présente le rapport suivant :*

VU la délibération n°10 du 30 juin 2017 sur la fixation d'un ratio à 100% pour les avancements de grade ;  
Considérant les possibilités d'avancement de carrière de certains agents municipaux au cours de l'année 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal des créations de poste afin de permettre au cours de l'année 2022 de répondre aux nécessités de service recensées :

**Le conseil municipal, à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **FIXE** le tableau des effectifs de la collectivité au 16 décembre 2022 comme indiqué ci-dessus

**Question diverses**

M. Le Maire informe le conseil municipal du travail mené actuellement avec la maison de retraite pour leur permettre d'acquérir une continuité foncière pour l'extension de leur cuisine et la création d'une résidence sénior. Ceci nécessite de présenter, aux services de l'Etat, un projet d'intérêt général. L'opération est élaborée en lien étroit avec l'ATU, TMVL et les services de l'Etat.

M. Le Maire recevra la semaine prochaine les représentants de Nexity pour évoquer la tranche 2 des Charmilles. La première tranche des Charmilles sera occupée dès le mois de janvier. Une convention avec le CCAS est en cours d'élaboration pour la mise à disposition de la salle commune de ce bâtiment. Il peut être envisagé, si cette salle n'a plus d'utilité, cet espace pourrait devenir un logement avec un accès PMR.

Le Maire  
Patrick LEFRANCOIS



Le secrétaire  
Alain HUAT

